La Maison-Dieu, 222, 2000/2, 7-21
François MARTY

### L'AUTORITÉ DU CORPS

RITE ET RÈGLE

L'accolade entre vieux camarades? Pour savoir que faire, un regard sur l'entourage donnera chance de tomber juste. La question pourra d'ailleurs vite se reposer, si quelque chose à manger est offert, dont on ne sait trop comment le prendre. Le rite, façon de se comporter dans un groupe, que l'on connaît quand on en fait partie, indique bien « ce qu'il faut faire » et a ainsi valeur de règle. Cette règle, cependant, ne peut se légitimer à partir de la simple nature du comportement imposé, puisque d'autres étaient possibles. Le choix effectué est donc arbitraire, ce qui laisse ouverte la question du fondement de l'autorité du rite.

On peut se demander pourtant si la situation évoquée, relevant des rites de politesse, est pertinente pour amorcer une réflexion sur le rite dans la liturgie. Le scrupule disparaît, quand on se rappelle Paul, faisant aux Corinthiens le récit de l'Institution eucharistique le plus explicite sans doute du Nouveau Testament, pour blâmer leur façon de se comporter lors du « repas du Seigneur », suggérant comme

remède un point de rite d'accueil : « attendez-vous les uns

les autres » (1 Cor 11,33).

Il s'agira ici, dans un premier temps, de faire paraître le rapport du rite au corps et à la parole, où s'éclaire son caractère d'arbitraire. On pourra alors chercher à vérifier l'autorité du corps, qui donne au rite sa valeur de règle, dans le renouvellement liturgique ouvert par Vatican II.

### « C'est ainsi qu'il faut faire »

Le rite, l'abord qui a été pris le suggère suffisamment, est, en sa forme première, un comportement social. Aussi la sociologie, une des disciplines clés des sciences humaines, en leur naissance à la fin du XIX° siècle, s'y estelle intéressée, et d'abord dans sa branche étudiant les sociétés primitives, l'ethnologie. Le « il faut » est la marque, dans la justification du rite, de sa valeur de règle ; il permettra de frayer un chemin dans l'abondante moisson d'observations et de théories des recherches sociologiques. Il faudra d'abord distinguer ici acte rituel et acte technique, ce qui ne sera pas sans manifester une dangereuse proximité du premier par rapport au second. C'est le rapport à la parole qui permet de parer aux dérives possibles.

### Action technique et efficacité

L'action technique, en entendant par là celle dont le processus est ordonné à la production de quelque objet, relève aussi du « il faut faire ainsi ». Ainsi en va-t-il de la parole du maître à l'apprenti. Si, pour rester dans le paradigme de l'accueil, il s'agit pour l'apprenti maçon de construire un seuil, constitué par l'amorce du pavement, il faudra savoir comment l'ajuster par rapport à la porte. Pareillement, pour préparer un gâteau, on pourra recourir aux recueils de recettes, souvent signés d'« autorités » en art culinaire. Il sera possible, cependant, en tous les cas

d'action technique, de fournir quelques explications, qui font comprendre le pourquoi du processus, ainsi la qualité du matériau à choisir, pour le seuil, et, pour le gâteau, les raisons de la durée de la cuisson. L'action technique est en effet un processus rationnel, qui consiste à poser la cause proportionnée à l'effet à produire. Le calcul y a sa place assignée. Ainsi se comprend et se prépare l'efficacité de l'action.

Il faut bien cependant que l'accueil, dans les rites qui l'accompagnent, soit « effectif », qualité qui n'est pas sans rapport avec l'« efficacité ». Le risque est alors de rester sous le modèle de l'action technique, l'accent venant soit sur le processus lui-même, soit sur la cause. L'accent mis sur le processus fait dévier le rite vers la rubrique. Une fois comprise la fin du processus technique, c'est bien dans la séquence des gestes à accomplir que tient la rationalité. Pour le rite, la « rationalité », qui n'est pas prise de la fin (d'autres procédures seraient possibles), se réfugie dans l'exécution de la rubrique, d'autant plus tyrannique que rien ne permet plus de l'ajuster. Le rubricisme, maladie du rite liturgique, se dénonce ainsi comme une sous-rationalité. Si l'on va vers la cause, il faut l'investir de quelque pouvoir supérieur pour qu'elle puisse l'emporter sur d'autres causes qui, dans l'ordre de l'effet à produire, sont aussi valables. On va cette fois vers le rite magique. Si c'était le seul fait de se plonger dans une fontaine qui apporte la guérison, il n'y aurait pas à en privilégier une. La magie fait fond sur une cause qui est hors des causes proportionnées qui se vérifient dans la nature. Elle est « surnaturelle » mais, et c'est là que commence l'interrogation, elle sert à mettre la main sur la nature. — Ces remarques suffisent pour rendre attentif à des déviations possibles dans la pratique liturgique. Ainsi, le risque de souci équivoque d'efficacité est-il grand, quand on préfère à des assemblées animées par des laïcs, pour confesser la foi et faire Église, un prêtre, surchargé de messes dominicales, qui ne peut être que de passage mais qui a le « pouvoir » de consacrer.

## Arbitraire du rite, arbitraire de la parole

Que le rite ne se laisse pas ramener à la rationalité technique ne veut pas dire qu'il soit « irrationnel ». Si l'on veut, il n'est pas « rationnel », mais il peut être « raisonnable », comme geste où l'homme s'exprime en tant qu'être doué de raison. L'arbitraire du rite, en effet, peut s'éclairer à partir de l'arbitraire du langage, où se marque la condition sensible, donc corporelle, de l'homme en l'expression

même de sa pensée.

L'arbitraire est pour F. de Saussure, le fondateur de la linguistique moderne, la première caractéristique du signe linguistique. Il tient en ce que le lien entre le « signifiant », c'est-à-dire les sons produits par la voix sous la régulation de l'ouïe, et le sens signifié, en bref le « signifié », est immotivé<sup>1</sup>. Il n'y a entre eux aucun lien de nécessité, ce qui se perçoit au mieux dans la diversité des langues humaines. Le français « arbre » n'a, en sa réalité sonore, aucun lien de nécessité avec l'idée qu'il signifie (un type de végétal), et c'est pour cela que le signifié peut rester le même avec l'anglais « tree » ou l'allemand « Baum ». Il n'est pas besoin, ici, de développer davantage cet examen de l'arbitraire du langage, car cela suffit pour en pressentir le fondement, la valeur de réalité sensible du signifiant. La langue fait du sens (les « notions ») avec ce qui n'a pas de sens (les sons).

L'ouïe est le sens propre de la parole, puisqu'il lui revient de régler, selon un modèle, le son produit par les organes de la parole, et elle le peut parce qu'elle en a été réceptrice, en ce prodigieux apprentissage où le tout petit enfant apprend à distinguer, dans son environnement sonore, des sons où des sens se communiquent. La contre-épreuve est le sourd-muet, le dysfonctionnement de l'ouïe rendant impossible l'accès à la parole. Certes, la présence de la communication humaine ne se réduit pas à la parole;

<sup>1.</sup> F. de Saussure, Cours de linguistique générale, Paris, Payot, 1972, p. 100-101 (1<sup>re</sup> édition : 1915).

le visage, et le sourire qu'il éveille très tôt, jouent un rôle essentiel. Aussi bien le visage, objet cette fois du sens de la vue, ne cesse-t-il pas d'être en lien constitutif avec la parole. Il y a toujours quelque chose du « face à face » dans les paroles qui s'échangent, du visage attentif qui la soutient, du sourire qui l'accueille, au sourcil froncé qui la durcit. Plus radicalement, le visage est tellement lié à la parole qu'il a droit à une appellation qui lui soit propre, que l'on nomme pour cela « nom propre ». Et c'est pourquoi la parole familière évoque toujours un visage, les visages « anonymes » rappelant que la communication humaine a des degrés, mesurés à la durée et à la patience de l'« être ensemble », alors que l'on peut, du premier coup d'œil, identifier une chose, où suffit le « nom commun ». La valeur « parlante » du visage joue évidemment dans le cas du sourd-muet, l'insérant dans la communication humaine. Et le rapport au visage jouera encore un rôle décisif pour l'accès à la parole, avec la « lecture sur les lèvres ». Quant au toucher, il est présent lorsque quelque chose comme la poignée de main va avec les paroles qui engagent. Tous proches du toucher, odorat et goût interviennent dans le repas qui scelle quelque alliance.

C'est le rite que nous venons de rencontrer, en cette analyse qui fait voir comment la communication par la parole, prise au niveau de la parole vive, fait appel à tous les sens. On ne saurait alors séparer corps individuel et corps social, puisque la corporéité est prise en sa valeur relationnelle, l'appartenance au corps social la constituant en relation humaine, comme cela paraît dans la rencontre des visages. S'il convenait de porter l'analyse au niveau des cinq sens, c'est que la sensibilité est alors rejointe au niveau de l'individu sensible, dans l'ici et maintenant (dont la rationalité fait l'économie, puisque ses processus doivent valoir n'importe quand et n'importe où), au niveau donc où elle est « ce qui n'a pas de sens », puisqu'elle n'est pas autre chose que la pure disposition à recevoir les diverses formes du « donné sensible ». Le point où se joignent parole individuelle et rite est donc bien ce qui est à la racine de l'arbitraire du langage. C'est aussi le point où s'atteste que

l'homme est, en sa chair, capable de raison.

## Une façon d'habiter le monde

Le rite est en quelque façon l'ancrage du sujet parlant au sol, avec sa dimension d'environnement, ce qui invite à voir en lui la parole du corps social, parole qui ne saurait d'ailleurs être « articulée » que dans les individus. Corps individuel et corps social ne peuvent ni se séparer ni se confondre. On peut parler de dominante : du corps individuel, sujet pensant, pour la parole ; du corps social pour le rite, dans l'environnement spatial qu'il détermine. Il y manifeste une double dimension, d'extension et de résistance, et cela fait de lui une des façons pour l'homme de se constituer habitant du monde. L'extension, amorcée dans la parole, qui veut que les interlocuteurs soient « à distance de voix », est celle de l'espace. Ainsi, l'offrande du pain, dans la liturgie eucharistique, « fruit de la terre et du travail des hommes », la vigne ayant l'honneur de rassembler la terre dans la présentation du vin, « fruit de la vigne et du travail des hommes », rend-elle présent cet espace, avec les champs cultivés, qui sont une des formes de l'habitat humain. Une autre forme de base est la maison, en l'acception générique de ce qui abrite l'homme, et permet de savoir où s'adresser à lui; à titre de monument, elle donne corps à une durée. Les « maisons » où ont lieu les célébrations eucharistiques s'offrent, en leurs histoires multiples, comme support d'une mémoire : « faites ceci en mémoire de moi ».

On touche ce dont on veut éprouver la résistance, et c'est le sol qui en est le paradigme, d'abord en ce « roc » sur lequel il convient de bâtir la maison. À cela répond la consistance des rites, faite des composantes avec lesquelles ils se construisent. Les psaumes des « montées » en rassemblent un bon nombre. Il y a les postures, yeux levés vers les hauteurs (Ps 121, 1), les mouvements et leurs rythmes, la marche, qui enfin s'arrête quand les portes sont atteintes (Ps 122, 1-2), la lumière et ses rythmes, celle qui permet le travail (Ps 127, 2), les mains levées dans la nuit (Ps 134, 2), soutenant l'attente de l'aurore (Ps 130, 5). Il

y a quelque table groupant la famille, et où se trouvent les produits de la terre, au rythme des saisons (Ps 128, 2-3), l'huile parfumée (Ps 133, 2). Il y a aussi la mémoire, celle des chants où se rappellent les promesses faites à David, celle d'une vie plus forte que la mort, comme cela paraît déjà dans la continuité des générations (Ps 132, 11-12). C'est bien une résistance, à la dispersion dans l'espace, à la dissolution dans le temps, qui s'éprouve dans le rite. Aussi bien pourra-t-on reconnaître cette résistance dans la parole elle-même. Il s'agit de l'expérience bien banale de la lutte avec les mots de la langue, pour exprimer une pensée neuve. L'affrontement au texte est son lieu, et il convient de lui bâtir des monuments, tels une Bibliothèque Nationale, qui disent son autorité, et la concrétisent dans des visites où quelque rituel se devine sans peine.

C'est le corps social qui se montre et s'entend dans le rite.

# L'autorité du corps

Il était donc fructueux de mettre le rite en rapport avec la parole. L'arbitraire qui le caractérise y a gagné de ne pas aller du côté de l'irrationnel, où il ne peut être que rejeté en bloc ou servir de carapace pour une identité menacée. Il devient, comme la parole à laquelle il faut le lier, expression de l'homme, en son unité d'âme raisonnable et de corps. Il est maintenant possible d'éclairer ce sur quoi repose l'autorité de la règle qu'il constitue. C'est dans la Constitution de Vatican II sur la liturgie qu'il vaudra d'en chercher l'écho, et cela conduira à dire quelque chose de la vie du rite dans l'espace ainsi ouvert.

Le rite: tous acteurs

Parole où se manifeste prioritairement le corps social, le rite, en sa première logique, donne le pas au groupe sur l'individu. La règle est là, sur laquelle se modèle le

comportement. Face à cela, deux réactions peuvent se manifester, opposées, mais homogènes en leur appartenance à ce niveau. La première est de révolte, celle de l'affirmation de l'individu, et elle a un terrain évidemment favorable dans l'individualisme, un des traits caractérisant l'Occident depuis le xvie siècle. La seconde attitude va à l'inverse. La répétitivité du rite paraît comme la meilleure assurance pour une identité qui se veut d'autant plus forte qu'elle se sent plus fragile. On est à hauteur des intégrismes, politiques et religieux, les deux faisant d'ailleurs bon ménage. Aussi bien le rite a-t-il, en cette perspective, l'avantage sur la parole. Il peut y avoir des paroles répétitives, celles, joliment nommées, de la « langue de bois », mais elles demeurent le fait de l'individu, et la meilleure bonne volonté conservatrice n'assure pas la parfaite répétition. Le rite, au niveau du corps social, réduit vite les écarts. L'individu un peu trop libre dans la procession, ou la quitte, ou ne tarde pas à être réintégré dans les rangs.

La bonne régulation d'un processus mécanique se vérifie dans sa stricte répétitivité, ainsi pour les freins d'un véhicule, et on n'aura qu'à se louer de « l'autorité » du mécanicien qui lui vient de sa compétence. — Il en va tout autrement pour le rite, dimension de la parole en sa pleine vérité humaine, qui est d'abord à rapporter au corps. Son autorité n'est autre que l'autorité du corps, saisi d'abord comme social. Une telle autorité présente deux dimensions. Tout d'abord, le corps « impose sa règle », en sa consistance spatio-temporelle, avec son épaisseur et son inertie. Une nef romane catalane ne permet pas le rassemblement circulaire autour de l'autel, et une procession qui double les participants prévus impose une autre répartition du temps. C'est le corps comme un tout qui est ici l'autorité, et tous les individus doivent s'y soumettre, quelle que soit la place qu'ils occupent dans la hiérarchie du corps. — Le corps social, en sa consistance, avec l'inertie que cela signifie, est un corps vivant, qui doit s'organiser, c'est l'autre dimension, pour que l'autorité soit effective. La liturgie relève, comme une de ses responsabilités de base, de la charge pastorale. Elle est donc d'abord au niveau des évêques, en leur collégialité, dans la communion avec le

Pontife romain. Fait partie de cette charge la mise en place

des dispositifs qui permettront de s'en acquitter.

La distinction de ces deux dimensions ne peut signifier coupure. Le corps tout entier est porteur de cette autorité. Dans le cas de la *lex credendi*, c'est le *sensus fidelium* qui intervient, différent de la collégialité épiscopale, mais pas sans rapport, du fait du fondement, qui est l'Église, corps du Christ, dans les multitudes de ses membres, dont chacun est appelé à être temple de l'Esprit, sur le modèle de l'unique Temple, le corps du Seigneur, relevé d'entre les morts au troisième jour. Pareillement, la *lex orandi* n'a toute sa santé que si elle est prise en charge, dans la diversité des ministères et des charismes, par tous les membres du corps. C'est à l'œuvre de Vatican II en matière de litur-

gie qu'il faut ici se faire attentif.

Le titre d'un document romain est, on le sait, relativement aléatoire (ses deux premiers mots), mais l'aléa est heureux quand il identifie la Constitution sur la liturgie avec le titre même de l'Assemblée : Sacrosanctum Concilium, le « Saint Concile ». C'est son premier texte, où, après le renvoi à l'ordre du jour, pour manque de caractère œcuménique, du projet préparé sur les « deux sources de la Révélation » par la Commission présidée par le cardinal Ottaviani, le Concile confirme le tour nouveau qu'il va représenter dans la vie de l'Église<sup>2</sup>. Je me borne à relever quelques traits de cette constitution, concernant le mode de l'autorité. Deux principes peuvent être mis à la base. Le premier concerne la « noble simplicité » du rite, ce qui demande d'abord de faire en sorte « qu'apparaisse clairement l'union intime du rite et de la parole dans la liturgie » (34-35), « parole » étant à entendre en premier lieu de l'Ecriture. C'est rappeler que l'on se trompe, et d'abord dans la célébration eucharistique, si on fait de la lecture de la parole de Dieu une sorte de préambule hétérogène. Que

<sup>2.</sup> Il s'agit du texte présenté en novembre 1962 par Mgr De Smet, au nom du Secrétariat pour l'unité, dirigé par le cardinal Béa. On trouvera ce texte dans un document de l'époque, avec une très lucide analyse de sa portée : P. ROUQUETTE, « Bilan du concile », dans les *Études*, t. 316, 1963, p. 98-101 et 406.

l'on se rappelle les canonistes expliquant que l'on « avait sa messe », si l'on arrivait avant l'offertoire. Le Concile dit ainsi, à l'intérieur de l'ensemble des rites humains, le spécifique du rite religieux (lisible dans « noble simplicité »), et précisément du rite chrétien (rapport à l'Écriture). Le second principe est le texte bien connu, donnant pour critère ce qui va permettre une « participation pleine, consciente, active » de tous ceux qui sont présents à l'action liturgique. Cela est à entendre selon la constitution propre de ce corps, comme il paraît du rôle du clergé, chargé d'enseigner « l'esprit de la liturgie » (14), ainsi que du rappel qu'aucun individu comme tel, fût-il prêtre célébrant, ne peut s'arroger le droit de modifier les rites (22, § 3). Il ne s'agit pas pour autant d'immobilisme, puisque, après la mention du caractère immuable de ce qui est d'institution divine, vient celle de changements à travers les âges, à la fois légitimes et révisables (21). Par ailleurs, les occurrences les plus nombreuses du terme de « rite » dans la constitution concernent des changements à opérer.

## Le rite vivant

Je voudrais évoquer diverses formes de la mise en œuvre de la réforme liturgique demandée par Vatican II, qui illustreront la façon dont le rite joue comme règle, quand c'est l'autorité du corps qui s'exerce en elle. Ainsi pourront être rendus plus concrets les fruits que l'on peut attendre de l'application des critères majeurs qui viennent d'être proposés : participation de tous, lien avec la parole, d'abord celle de l'Écriture.

Fort importants sont d'abord les rites où des choix sont proposés. Ainsi en va-t-il, dans les rites d'introduction, d'une pluralité de rites pénitentiels. Pareillement, il faut mentionner les choix des lectures, pour les célébrations marquant des moments de la vie, baptême, mariage, funérailles. La nature même de telles célébrations indique que le choix ne peut en aucune manière être le fait du seul ministre sacré, mais que les fidèles y ont leur part. Aussi

bien est-ce ainsi que les choses se sont produites, la préparation de la liturgie s'insérant dans les rencontres pastorales de préparation au baptême et au mariage. Très importante est la recommandation de la procession des offrandes, dans la réforme de l'« offertoire ». Elle est à organiser à partir de l'assemblée, telle qu'elle est, ce qui interdit toute

programmation rigide décrétée d'avance.

Une telle régulation, aux antipodes du rubricisme, est plutôt de l'ordre de l'orientation, dans la recherche de prise en compte de la réalité de l'assemblée. On en rendrait assez bien compte en parlant d'invitation à mettre un style dans le rite. Le style est, de façon générale, la marque d'une personne, en ce qu'elle a de propre, dans la façon d'écrire, de lire, d'adopter une attitude, de faire un geste. Les signes en sont très légers : tons, silence, rythme, façon dont sonne une phrase dans l'écriture. Il peut y avoir marque personnelle dans la lecture d'un texte sans que rien soit changé dans sa lettre. Au niveau des rites, les rites de politesse en sont un remarquable exemple. Le rite est commun, mais un petit rien brise le stéréotype, rend la souplesse au rite. Le lien à la parole, et la parole vive, porte ici ses effets. — J'ai dit que le style peut rendre vive la formule, sans rien y changer. Mais il importe d'autant plus à ce point de protester contre la réduction de la fidélité à la stricte répétition d'un modèle rituel. C'est ignorer les lois du récit, quand il est vivant, basé d'abord sur un canevas, rendant plus sensibles les moments où la mémoire aime retrouver une forme invariable, avertissant des parages de l'origine. Pareillement, c'est respecter une formule que d'introduire les très légères variations qui signent la présence de celui qui parle, et l'éveillent en qui écoute. Cela n'a rien à voir avec le bavardage non préparé, caricature d'une parole vivante. La modération entre les deux extrêmes de la rigidité et de la fantaisie est un signe de la bonne santé d'un rite<sup>3</sup>.

<sup>3.</sup> Certains documents romains ne manquent pas de recommander de telles variations. Ainsi la Lettre de la Sacrée Congrégation pour le culte divin, *Eucharistiae participationem*, sur les prières eucharistiques. On y lit, au n° 10 : « Si en effet, dans la prière, les fidèles s'associent plus facilement au prêtre célébrant lorsqu'ils ont entendu plusieurs fois

C'est bien de style qu'il s'agit, finalement, lorsque le Concile parle de la « noble simplicité du rite ». Une illustration remarquable est donnée par la réforme de l'« offertoire » de la messe, dans le nouveau rituel, à quoi j'ai déjà fait allusion. L'histoire y est prise en compte, moins comme quelque retour, toujours hypothétique, à une forme initiale, que remède, comme le demande expressément le Concile, à la surcharge qui menace toujours la vie des rites (62). La voie est mauvaise, puisqu'elle fait l'économie des choix, où aurait chance de jouer la régulation qui vient du corps. — Sans entrer dans les détails, la procession des dons, déjà mentionnée, introduit à la fois le mouvement et ses acteurs, dans nos assemblées où l'attitude des « participants » reste tellement rivée à la chaise du spectacle. Elle fait aussi rechercher ceux et celles à qui « on va demander ». — La ligne conductrice de la simplification du texte consiste à supprimer ce qui était empiétement sur la prière eucharistique elle-même, gênant sa mise en valeur de « mémorial du Seigneur ». Le lien des divers membres du corps, en la diversité de leurs fonctions, y trouve son expression<sup>4</sup>.

#### La règle du corps, en son universalité

Le rite, en sa qualité de parole du corps social, porte la trace du sol, avec sa diversité géographique, et par là historique. Il n'est pas sans en suggérer la trace dans la parole du sujet en sa contextualité, mais on ne peut l'exposer ici. On revient au rite comme un des indices de la façon dont

le même texte, quelques variations dans ce texte, peu nombreuses, apparaissent agréables et utiles. Elles réveillent l'attention, favorisent la piété et donnent à la prière une coloration particulière », dans la Documentation catholique, t. 70, 1973, p. 611; texte latin dans R. KACZYNSKI, Enchiridion documentorum instaurationis liturgicae, t. 1, Turin, Marietti, 1976, p. 941-947.

<sup>4.</sup> Je me suis aidé ici de la très riche documentation qui est à la base du travail de thèse, non encore publié, d'Anne-Marie PETITJEAN, La genèse du rite de préparation des dons du missel de Paul VI, récemment présenté à l'Institut Catholique de Paris.

l'homme habite le monde. Il relève de la culture, telle qu'elle se manifeste particulièrement ici tant dans les édifices religieux que dans les divers objets du culte. Sur ce point, la Constitution sur la liturgie est précise et précieuse. Au niveau de l'art, « l'Église n'a jamais considéré aucun style artistique comme lui appartenant en propre », et elle accueille donc « l'art de notre époque et celui de tous les peuples et de toutes les nations ». Certes, il faut « qu'ils servent les édifices et les rites sacrés avec le respect et l'honneur qui leur sont dus » (123). Mais on voit que cela rend difficile tout propos sur un « art chrétien » et interdit en tout cas de se satisfaire de l'importation des formes d'une Église mère. Cela rejoint une autre considération, concernant la forme même de l'expression liturgique. Il ne s'agit pas d'« imposer la forme rigide d'un libellé unique », et on peut, parmi les rites de la tradition locale, aller jusqu'à admettre dans la liturgie « ce qui n'est pas indissolublement solidaire de superstition et d'erreurs » (37).

On est là à la matrice à partir de laquelle une culture élabore ses représentations, et son imaginaire, dans les structures duquel s'exprime l'identité des individus et des peuples. Là se combinent, en des proportions diverses, deux formes majeures, l'attitude diurne de l'homme debout, séparant le haut et le bas, ciel et terre, montagne et plaine, terre et eau, avec les quatre coins de l'horizon; l'attitude nocturne, celle de la semence, qui germe et pousse toute seule, comme dit la parabole évangélique (Mc 4, 27), enfouie dans le sein fécond de la terre. Les figures animales y viennent, composant souvent des formes familières en bêtes fantastiques, le dragon étant sans doute la plus répandue, rappel que l'homme, invité à dominer l'animal (Gn 1, 28), n'est pas pour autant maître de la vie. — Ce n'est, faut-il le rappeler, nullement manquer au respect d'une culture que de lui faire connaître, et ainsi lui proposer, d'autres manières de penser, d'autres formes de rapports humains, avec le désir que soit accueilli ce qui est Bonne Nouvelle universelle. L'accueil ne sera pas fait, cependant, tant que son attente n'aura pas su se faire reconnaître dans les racines d'une culture. La difficulté est que les formes religieuses de l'imaginaire d'un

peuple ne peuvent qu'être déjà occupées par les religions qui y sont implantées. La Constitution conciliaire n'est pas sans marquer son antériorité aux questionnements qu'elle a ouverts, en parlant de « superstitions ». Toute la logique de l'« autorité du corps » prépare les problématiques de l'inculturation, et celles de l'interreligieux. Les expressions sont alors à ajuster, non pas parce qu'un terme (« superstition » ici) pourrait « choquer », mais bien parce qu'un horizon nouveau s'ouvre, qui sollicite un nouveau travail

de la pensée. Qu'il suffise ici d'indiquer la tâche.

L'attention à l'histoire des formes liturgiques n'est pas sans rendre service, le cycle de Noël étant un bon exemple d'une reprise irréprochable de rites, ceux du sol invictus, le soleil, au solstice d'hiver, qui entreprend sa remontée vers le zénith, convenable pour célébrer le « soleil levant qui vient nous visiter ». (Aussi bien ne serait-il pas inutile, ici, de relire le premier récit de la création, assignant comme sens aux deux « luminaires majeurs », le soleil et la lune, de servir de signes « pour les fêtes, les jours et les années » [Gn 1, 14]). On ne respecte pas l'autorité du corps, ici, si on ne prend pas au sérieux le rythme des saisons pour la célébration des fêtes. Cela pose une double question, lorsque, comme c'est heureusement le cas aujourd'hui, la conscience s'est développée d'une appartenance à un univers, ce globe bleu que voient nos satellites. Notre calendrier liturgique est en effet construit sur quatre saisons. Or, il est des régions à deux saisons seulement, et là où il y en a quatre, elles s'inversent, quand on va de l'hémisphère Nord à l'hémisphère Sud. Noël au solstice d'été, Pâques à l'automne, tiennent peu compte de l'avis de la Genèse. L'universalité est abstraite, quand elle efface les particularités. Elle serait éminemment concrète si elle se jouait sur la communication. Est-ce rêver que de suggérer un rite liturgique, invitant une communauté de l'hémisphère Nord, au début de son automne, à souhaiter un bon début du cheminement vers Pâques à une communauté de l'hémisphère Sud, remerciements pour des vœux analogues, reçus lors de son printemps? Certes, il est toujours possible de fêter le mystère chrétien en décalage avec les temps et les lieux. Les rites souffrent, cependant, quand ils ne sont pas ajustés au corps.



Le rite est au point où s'éprouve ce qui fait l'assise du corps social, le sol, en sa solidité et sa familiarité, et ce n'est pas sans lui valoir un prestige qui le met parmi les « autorités » — pas seulement ce qui a autorité, mais qui est autorité. Il passe de ce fait du côté du sacré, de ce à quoi il ne faut pas toucher, car ce serait ruiner cela même qui permet de tenir. Le risque, alors, est celui du stéréotype, à prendre ou à rejeter en bloc, le « en prendre et en laisser » du relativisme ne faisant que confirmer l'impasse. La santé du rite, sa vérité, appartient à la modération qui sait ne pas absolutiser, sans pour autant banaliser. Les rites trouvent leur justesse, quand ceux qui viennent de différentes parties du monde racontent que le ciel, commun, se voit différemment depuis notre terre commune, le soleil allant du levant au couchant tantôt par le sud, tantôt par le nord, ou même demeurant si haut que jour et nuit s'égalent, ignorant des variations saisonnières. Il convient d'attendre de tels hôtes, comme le suggérait Paul aux Corinthiens, avant de se mettre à une table où les paroles auront leur poids d'universalité.

François Marty